



Janvier 2022

Informations municipales

04 74 02 02 02

<http://www.rivolet.fr>

< Mardi : 7h30 – 12h > < Jeudi : 16h – 19h > < Vendredi : 10h – 12h30 >

► dans le bulletin ce mois-ci

Secrétariat	1
Vœux de la municipalité	2
Conseil municipal	2
Recensement de la population - Année 2022	2
Permanence "Rivolet Infos Accueil Numérique"	2
Défibrillateur	3
Permaculture	3
Dématérialisation des demandes d'urbanisme	3
Plateforme jeuxaider.gouv.fr	3
Informations concernant les élections présidentielles 2022	4
Le Sou des Ecoles	4
Simplification des consignes de tri	5
Espace info énergie d Rhône	6
Randonnée mensuelle - A.S.L.	6
Classe en 2 - Vente de brioches	6
Trail de la Fontaine des Anes - ASL	6
Don du sang - Villefranche	6
Mutuelle communale à Cogny- SOLIMUT	6
Consultations gratuites	7
Communiqué - Bécasse des Bois	7
Salon international de l'agriculture à Paris	7

Dates à retenir

05/01 : Don du sang – Villefranche
06/01 : Permanence à Cogny– Mutuelle communale Solimut
06 et 20/01 : Permanence « Rivolet Infos Accueil Informatique »
08/01 : Temps d'échange information-formation sur le défibrillateur
12/01 : Espace Info Energie du Rhône
13/01 : Conseil municipal
15 et 22/01 : Vente de brioches – Classe en 2
20/01 au 19/02/2022 : Recensement de la population – année 2022
23/01 : Randonnée mensuelle – A.S.L.
28/01 : Vente de gâteaux – Sou des écoles
04/03 : Date limite pour s'inscrire sur les listes électorales



MAIRIE

Secrétariat

Nous vous rappelons les **horaires d'ouverture au public**, consultables sur le site internet de Rivolet <http://www.rivolet.fr>:

Mardi de 7h30 à 12h

Jeudi de 16h à 19h

Vendredi de 10h à 12h30

Vœux de la municipalité

Suite aux annonces gouvernementales du 27 décembre 2021, il a été demandé aux communes d'annuler les cérémonies des vœux en janvier 2022. La municipalité organisera une réunion publique quand les conditions sanitaires le permettront et vous en tiendra informés.

Conseil municipal

Le Conseil municipal se déroulera **le jeudi 13 janvier à 20h** dans la salle de réunion de la mairie.

Recensement de la population – année 2022

Les habitants de Rivolet vont être recensés l'année 2022. Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre **l'évolution démographique** de notre territoire et permettent **d'ajuster l'action publique aux besoins de la population** en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

Pour faciliter le travail de votre agent recenseur, merci de répondre rapidement.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

La municipalité vous remercie par avance de votre participation.

Le recensement comment ça marche ?

Vous pouvez vous faire recenser par internet à partir du 20 janvier sur le site
www.le-recensement-et-moi.fr

Vos codes confidentiels de connexion sont joints à ce courrier ou vous seront remis prochainement par votre agent recenseur.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier.

Vos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront remises à l'Insee pour établir des **statistiques rigoureusement anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle.

Le recensement est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Permanences « Rivolet Infos Accueil Numérique »

Les habitants de la commune ont la possibilité de se rendre en mairie pour être accompagnés et aidés dans leurs démarches administratives.

En effet, il est possible de rencontrer parfois des difficultés administratives et d'avoir besoin d'informations pour la gestion de différents dossiers.

C'est dans ce cadre que la mairie propose une permanence 2 fois par mois, le 1^{er} et le 3^{ème} jeudi de chaque mois, de 18h à 19h, ouverte à toutes personnes intéressées.

Les permanences auront donc lieu **le jeudi 6 janvier et le jeudi 20 janvier de 18h à 19h en mairie de Rivolet.**

Défibrillateur

La commune a installé un défibrillateur (DAE : Défibrillateur Automatisé Externe) le long de l'église, côté Place Auderville.

L'ensemble des habitants de Rivolet est invité au temps d'échange « information-formation » proposé par le fournisseur **le samedi 8 janvier à 14h**.

Rendez-vous sur la Place Auderville, devant la mairie.

Permaculture

Après le vif intérêt que les visites de jardins ont suscité et les retours très positifs des nombreux participants à ces trois rencontres, nous démarrons une nouvelle étape du projet.

Cette phase se déroulera avec un groupe de travail d'une vingtaine de personnes maximum.

Regroupant des élus et des habitants motivés, cet atelier sera animé par Benjamin Jayr et se réunira 5 à 6 samedis matins* entre janvier et juin pour :

- se former à la permaculture et mettre en pratique quelques principes dans un espace vert de la commune.

- faire un diagnostic précis des ressources du village et bien comprendre l'écosystème rivolien (en s'appuyant notamment sur les visites de jardin déjà réalisées)

- réaliser un Design de la commune, c'est-à-dire effectuer une cartographie des espaces verts collectifs de la commune en les découpant en zones (chaque zone se définit en fonction de la fréquence et des actions nécessaires à son entretien).

Nous sommes impatients de poursuivre ce projet avec vous.

Si vous souhaitez faire partie du groupe "permaculture" ou recevoir davantage de renseignements, merci de vous inscrire auprès de Catherine Butet : catherine.butet@outlook.fr.

Ne tardez pas, le premier atelier démarre le 15 janvier !

* voici les dates des ateliers : samedi 15 janvier de 9h30 à 12h / samedi 29 janvier de 9h30 à 12h / samedi 5 mars de 9h30 à 12h / samedi 19 mars de 9h30 à 12h / samedi 2 avril de 9h30 à 12h

Voici le lien pour écouter le reportage de radio calade sur la permaculture : <https://www.radio-calade.fr/2021/12/20/le-journal-du-lundi-20-decembre-2021/#jp-carousel-17660> (à partir de 9min 30s)

Dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme

A partir du 1^{er} janvier 2022, pour plus de simplicité et de rapidité, vous avez la possibilité de déposer votre demande d'autorisation d'urbanisme de façon dématérialisée depuis chez vous (déclaration préalable de travaux et permis de construire).

Ce service en ligne est disponible via le lien suivant : <https://saasweb.invoke.fr/NETADS/sve/CAVBS69> ou depuis le site internet de la commune (www.rivolet.fr) à la rubrique « urbanisme/travaux ».

Dans cette rubrique, vous y trouverez aussi une vidéo explicative.

Plateforme jeveuxaider.gouv.fr

Une plateforme numérique publique du bénévolat dénommée jeveuxaider.gouv.fr a été créée par l'Etat. Elle permet à la fois :

- Pour les volontaires de se faire connaître pour participer à des actions de bénévolat dans les différents domaines tels que l'éducation, l'art et la culture, la protection de la nature, le sport pour tous, la prévention et la protection...
- Pour les collectivités, associations, organismes publics ou privés sans but lucratif de proposer des missions faisant appel à des bénévoles.

Pour plus d'informations et votre éventuelle inscription sur le site : jeveuxaider.gouv.fr

Informations concernant les élections présidentielles 2022

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022. Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales **jusqu'au 4 mars 2022**.

Chaque citoyen peut vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, peut s'inscrire directement par internet sur le site : <https://www.service-public.fr>

**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**

**INSCRIVEZ-VOUS
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES
INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 4 MARS 2022**
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12669*02 À TÉLÉCHARGER SUR SERVICE-PUBLIC.FR)

**ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE
10 ET 24 AVRIL 2022**



ECOLE

Sou des Ecoles

Remerciements

Le Sou des écoles remercie chaleureusement les habitants pour leur participation lors de la vente des sapins de Noël. Un grand merci pour les enfants de l'école.

Vente de gâteaux

Le Sou des Ecoles organise **le vendredi 28 janvier**, une vente de gâteaux dans la cour de l'école, dès 15h30. Ouverte à tous. Vente au profit des projets de l'école. 1 € la part. Cette vente sera bien sûr soumise aux règles sanitaires en vigueur à cette période.

Simplification des consignes de tri

À partir du
1^{er} FÉVRIER 2022

ENFIN TOUS LES EMBALLAGES
RÉUNIS DANS **LE JAUNE !**

1^{er} février 2022 : Lancement de la simplification des consignes de tri

A partir du 1er février 2022, finies les hésitations et erreurs en matière de tri. Les consignes évoluent et le geste se simplifie !

Tous les emballages (hors verre) devront être jetés directement dans le bac jaune : emballages en plastique, en cartonnette ou en métal, petits emballages métalliques (plaquettes de médicaments vides, couvercles, capsules de café, papier aluminium, etc.), il n'y aura plus d'exception.

En revanche, les objets en plastique (hors emballage) continueront d'être jetés dans la poubelle des déchets ménagers, ou à la déchèterie selon leur taille. De même, les cartons marrons qui gênent les centres de tri s'ils sont jetés dans le bac jaune continueront d'être apportés en déchèterie.

Cette simplification des consignes va permettre de recycler davantage et de réduire considérablement les ordures ménagères. Chacun de nous à un rôle à jouer afin de préserver les ressources naturelles, faire des économies d'énergie, éviter des émissions de dioxyde de carbone ...

Plus d'infos : SYTRAI VAL 04 74 68 82 59

En attendant le 1er février 2022, les consignes de tri restent inchangées :



BAC JAUNE

Bouteilles et flacons en plastique, cartonnette, emballages en métal



BAC BLEU

Papier (journaux, magazines, enveloppes, etc.)



BAC VERT

Pots, bocaux et bouteilles en verre



BAC MARRON

Ordures ménagères

L'espace info->Energie du Rhône

Cet espace renseigne gratuitement les particuliers et les maîtres d'ouvrage sur toutes les questions liées à l'énergie. Un conseiller indépendant de tout fabricant de matériel ou fournisseur d'énergie vous accompagne gratuitement dans vos démarches : Aides financières, conceptions techniques, hiérarchisation des travaux. **Sur RDV au 04 37 48 25 90**

En 2022, les jours de **permanences changent** et ont désormais lieu les **2ème et 4ème mercredi de chaque mois**. Elles se déroulent **entre 9h30 et 16h30** à l'adresse suivante :

13 rue Claude Bernard - 69400 Villefranche-sur-Saône

Des informations sont également disponibles sur le site internet suivant : www.infoenergie69-grandlyon.org/particuliers/

La prochaine permanence a lieu **le mercredi 12 janvier**.



ASSOCIATIONS

ASL – Randonnée mensuelle

La prochaine randonnée mensuelle aura lieu **le dimanche 23 janvier** (le 4^{ème} dimanche du mois).

Départ à 9 heures, place Auderville.

Durée : environ 3 heures

Classe en 2 : vente de brioches

Chers Rivoliens, la classe en 2 aura le plaisir de vous rendre visite **les 15 et 22 janvier 2022** pour sa vente de brioches.

D'ici-là, nous vous souhaitons une belle année 2022.

ASL / Trail de la Fontaine des Ânes

Vous n'êtes pas encore inscrit(e) pour faire partie de l'équipe des bénévoles du Trail de la Fontaine des Ânes.

Contactez-nous rapidement par mail (contact@trail-fontaine-des-anes.fr) ou par téléphone (06 82 32 62 23 / Elodie Picard).

Nous avons hâte de vous accueillir dans notre chouette équipe !

DIVERS

Don du sang – Villefranche-sur-Saône

L'établissement Français du sang assure une collecte de sang **le mercredi 5 janvier 2022**, salle des Echevins, 96 rue de la sous-préfecture à Villefranche. Horaires : de 9h à 13h30 / 14h30 à 19h.

Mutuelle communale à Cogny - SOLIMUT

Une permanence avec le conseiller SOLIMUT a lieu **le jeudi 6 janvier à Cogny 14h à 15h**.

Vous trouverez les informations nécessaires à une éventuelle adhésion.

Consultations gratuites

► **Un service de consultations gratuites à la Chambre de Commerce et d'Industrie Beaujolais** est à la disposition des justiciables, 23 Chemin du Martelet – 69400 Limas - un lundi après-midi par mois de 14h à 16h.

Les personnes intéressées doivent prendre rendez-vous directement auprès de la Chambre de Commerce – tél : 04.74.62.73.00.

► **Un service de consultations gratuites à Villefranche, au Palais de Justice**, est également à la disposition des justiciables à l'Ordre des avocats au 1^{er} étage, 350 boulevard Gambetta, 69400 Villefranche.

La permanence a lieu soit par téléphone soit en présentiel les 1^o & 3^o mardis de chaque mois, entre 16h et 18h, uniquement sur rendez-vous. Les personnes intéressées doivent prendre rendez-vous directement auprès de l'Ordre des Avocats:

- soit par courrier à l'adresse suivante : Ordre des avocats, Palais de justice, 350 boulevard Gambetta, BP 287, 69665 Villefranche
- soit par téléphone au 04.74.65.05.95 (uniquement le matin entre 9h & 12h).

Communiqué – Bécasses des bois

Dans le cadre du réseau « Bécasses des Bois » de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (O.N.C.F.S.) et de la Fédération Nationale des Chasseurs (F.N.C.), des opérations nocturnes de comptage et de capture à l'aide d'un filet et d'un phare, vont être réalisées par les personnes habilitées de la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Ces opérations ont lieu du 26 octobre 2021 au 31 mars 2022.

Pour tout contact : 04 78 47 13 33 – Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon.

Salon international de l'agriculture à Paris : vendredi 4 et samedi 5 mars 2022

Depuis un demi-siècle, le Salon International de l'Agriculture rassemble chaque année tous les acteurs du monde agricole. Il est l'évènement agricole de l'année.

L'ODG Beaujolais et Beaujolais Villages organise via les autocars « Vallée d'Azergues » le voyage.

Lieux de départ : :

- Le dépôt à CHAMBOST-ALLIERES : 5h30
- LES PONTS-TARRETS, arrêt des cars : 5h45
- VILLEFRANCHE, gare routière : 6h15
- BELLEVILLE, parking en face du Mac Do 6h30

Retour prévu le lendemain vers 21h/22h

PRIX PAR PERSONNE : 175 €

Tarif spécial opérateur du Beaujolais : 165 € (comprend le transport en autocar de tourisme, l'hébergement à l'hôtel B&B Paris Malakoff Parc des Expositions base chambre double et le petit-déjeuner, le diner du jour 1 dans un restaurant à proximité (1/4 de vin inclus), l'entrée au SIA 2 jours). Ne comprend pas les 2 repas de midi sur le salon. Pass sanitaire obligatoire. Supplément chambre individuelle : 50 €

RENSEIGNEMENTS ET RESERVATIONS : Autocars Vallée d'Azergues, 440 route de l'Azergues – 69870 CHAMBOST-ALLIERES / Tel 04 74 03 00 20 – contact@valleedazerques.com

Règlement total à l'inscription, chèque à l'ordre des Autocars de la Vallée d'Azergues

Nombre de places limité, inscription si possible avant le 31 décembre 2021.

**LA MUNICIPALITE DE RIVOLET VOUS SOUHAITE
UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2022**

La Mairie de RIVOLET